



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 septembre 2016]

Date de la convocation
22 septembre 2016
Date d'affichage
22 septembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

N°113 / 2016

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

OBJET DE DELIBERATION : Concours du comptable public : attribution de l'indemnité de conseil

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

Vu le départ de Monsieur Christian ALBA, au 29/02/2016 ;

Vu la nomination de Monsieur Didier THERONDEL pour la période du 01/03/2016 au 30/06/2016 ;

Vu la nomination de Monsieur Alain RIGAL à compter du 01/07/2016 ;

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable public ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- De demander le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil et de budget, au taux plein.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée de la manière suivante

- Pour la période du 01/03/2016 au 30/06/2016 à Monsieur Didier THERONDEL ;
- A partir du 01/07/2016 à Monsieur Alain RIGAL.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DEMANDE le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil

ACCORDE l'indemnité de conseil et de budget, au taux plein.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

Le maire

Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :